

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du jeudi 8 juillet 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2120
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Réduction des frais de scolarité 20-21 pour compenser la dégradation du service pédagogique résultant de l'application des protocoles sanitaires pour les élèves adultes non inscrit.e.s en 3 ^{ème} cycle
9	3	3	6	
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
				Annexe :

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 12 juillet 2021

Délibération n°2120 - Réduction des frais de scolarité 2020-2021 pour compenser la dégradation du service pédagogique résultant de l'application des protocoles sanitaires pour les élèves adultes non inscrit.e.s en 3^{ème} cycle

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre des protocoles relatifs à la gestion de la crise sanitaire a entraîné une forte dégradation du service pour les élèves majeur.e.s non inscrit.es en 3^{ème} Cycle et ce malgré la mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogique à distance.

Afin de compenser cette dégradation (accès impossible à l'établissement pendant 22 semaines pour ces élèves, pratiques collectives peu compatibles avec l'enseignement à distance), il est proposé aux membres du comité syndical de voter :

- la non-perception de l'échéance correspondant au mois de juin 2021 pour les élèves adultes non inscrit.e.s en 3^{ème} cycle ayant choisi de régler leurs frais d'inscription pour l'année 2020-2021 par prélèvement mensuel (8 fois maximum);
- une remise équivalente à -90% des frais d'inscription facturés au titre de l'année scolaire 2020-2021 aux élèves adultes hors 3^{ème} cycle inscrit.e.s dans des disciplines relevant du tarif pratiques collectives en référence à la grille tarifaire annexée à la délibération n°2009 approuvée par le conseil syndical le 17 février 2020;
- une remise équivalente à -30% des frais d'inscriptions facturés au titre de l'année scolaire 2020-2021 aux élèves adultes hors 3^{ème} cycle inscrit.e.s dans des disciplines relevant du tarif courant en référence à la grille tarifaire annexée à la délibération n°2009 approuvée par le conseil syndical le 17 février 2020.

Concernant les remboursements, il sera procédé :

- pour les élèves réinscrit.e.s : à une déduction du montant restant à rembourser (compte-tenu du montant non prélevé en juin pour les élèves concernés) de la somme due au titre des frais d'inscription 2021-2022;
- pour les élèves non réinscrit.e.s : à un remboursement du montant dû au titre de la remise (déduction faite du montant non prélevé en juin pour les élèves concerné.e.s) qui pourra prendre la forme d'une réduction de titre pour les montants facturés ayant fait l'objet d'un titre en 2021 et d'un mandat à l'imputation 678-Autres charges exceptionnelles pour les montants facturés ayant fait l'objet d'un titre en 2020.

Après vote, les membres du Comité Syndical acceptent les remboursements cités ci-dessus.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne